

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Loire

Service Départemental de l'École Inclusive de Haute-Loire

Affaire suivie par : Stéphane BARTHELEMY Tél : 04 71 04 57 44

Mél: ecole-inclusive43@ac-clermont.fr

7 rue de l'École Normale BP 80349 Vals 43012 Le Puy-en-Velay Vals-près-le Puy, le jeudi 1er avril 2021

L'Inspecteur de l'Éducation nationale chargée de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap

à

Mesdames et Messieurs les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap

S/c de

Madame l'Inspectrice d'académie

Mesdames et Messieurs les Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap,

La situation pandémique a conduit le Président de la République à prononcer la fermeture des écoles, des collèges et des lycées du mardi 6 avril au vendredi 9 avril 2021. Au retour des vacances scolaires de printemps, le lundi 26 avril 2021, seules les écoles rouvriront. Les collèges et les lycées resteront quant à eux fermés jusqu'au 30 avril inclus, pour une reprise des cours en présentiel le 3 mai 2021.

Pendant ces périodes de fermeture, la continuité pédagogique sera mise en œuvre pour tous les élèves, selon les mêmes modalités que lors du 1^{er} confinement au printemps 2020.

Par conséquent, vous assurerez à distance votre service en direction des élèves que vous accompagnez sous la responsabilité de l'équipe pédagogique et en fonction des possibilités techniques identifiées.

Si l'élève accompagné bénéficie d'un accueil scolaire en présentiel (enfants de personnels indispensables à la gestion de crise), vous poursuivrez votre service dans l'établissement d'accueil selon la quotité horaire initialement prévue dans votre emploi du temps.

A partir du 26 avril 2021, si vous avez un service partagé entre école et établissement du 2^d degré (collège ou lycée), vous exercerez en présentiel uniquement dans l'école et assurerez, pour la partie de votre service dans le 2^d degré, la continuité pédagogique à distance sous la responsabilité de l'équipe pédagogique.

En cas de difficulté, vous pouvez joindre votre référent départemental.

Nous reviendrons vers vous en cas d'évolution des dispositions actuelles.

Je vous remercie pour votre engagement au service de la scolarité inclusive.

Stéphane BARTHELEMY